



VSPB · FSFP

Verband Schweizerischer Polizei-Beamter
Fédération Suisse Fonctionnaires de Police
Federazione Svizzera Funzionari di Polizia

Communiqué de presse

Lucerne, le 4 septembre 2018

La CPS du Conseil des États ne souhaite pas uniformiser les règles en vigueur pour les entreprises de sécurité privées : l'anarchie continue de régner !

FSFP – Pour la FSFP, la décision de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États CPS-CE de ne pas instaurer l'harmonisation des règles du domaine des entreprises de sécurité privées signifie qu'elle ne s'inscrit pas dans une perspective d'avenir. « Il est dommage qu'après si longtemps, les entreprises de sécurité privées n'aient pas encore droit à une réglementation harmonisée », souligne Max Hofmann, Secrétaire général de la FSFP : « Et ce, spécialement au moment où le Conseil des États constate que les cantons sont encore loin de trouver une solution. »

La décision de la CPS du Conseil des États était nette : avec 9 voix contre trois, on ne voulait pas porter préjudice au principe fédéraliste. Le plénum se voit par conséquent proposer de rejeter la motion 17.4101 de Conseiller des États Paul Rechsteiner. Tout comme l'Association des Entreprises suisses de Services de Sécurité (VSSU), la FSFP soutient depuis des années l'adoption de règles uniformes qui clarifieraient la situation et simplifieraient le travail des entreprises concernées. « Nous acceptons bien entendu le principe fédéraliste et la compétence des cantons dans le domaine de la sécurité intérieure, mais dans ce secteur sensible, il devrait être possible d'instaurer les meilleures conditions possibles pour toutes les parties intéressées » déclare Max Hofmann.

« Malheureusement, l'affirmation que contient le communiqué de presse de la CPS-CE – à savoir *que l'harmonisation est également possible sans réglementation au niveau fédéral* – n'est pas exacte » souligne Max Hofmann, qui en profite pour rappeler que : « Cela a été très clairement prouvé au cours des dernières années et l'enterrement du concordat Küps n'a fait que clouer le cercueil ». Il ne nous reste plus qu'à espérer que le plénum du Conseil des États saisit encore l'opportunité d'exiger malgré tout une réglementation fédérale et donc de ne pas accepter la décision de sa commission.

La motion Seiler Graf est toujours en pipeline

« Mais si, en dépit de nos espoirs, le plénum devait se conformer à l'avis de sa commission, il faudra immédiatement reprendre la motion de Mme Priska Seiler Graf, Conseillère nationale PS, afin d'atteindre notre objectif » déclare Max Hofmann plus avant et poursuit en ajoutant : « Ce dossier n'est pas inconnu à la Co-vice-présidente de l'Inter groupe parlementaire Police et sécurité. En sa qualité de responsable de la sécurité publique de la ville de Kloten, elle sait parfaitement de quoi il en retourne. Les conditions requises pour les entreprises de sécurité privées doivent être fixées une bonne fois pour toute au niveau national », dit Hofmann convaincu et précise : « Cela fait trop longtemps que durent ces incertitudes dans le domaine de la sécurité ! »

Pour de plus amples informations :

- Max Hofmann, Secrétaire général FSFP, tél. 076 381 44 64
- Conseillère nationale PS Priska Seiler Graf, Vice-présidente du Groupe parlementaire Police et Sécurité, tél. 076 571 06 48